



AMBASSADE DE FRANCE EN ROUMANIE

L'Ambassadeur

N° 524

Bucarest, le 26 mai 2011

Monsieur le Président,

A l'occasion de la Conférence sur la responsabilité des magistrats que l'AFRJ a pu organiser avec la coopération du Conseil Supérieur de la Magistrature, et dont je me réjouis une nouvelle fois du succès, nous avons pu échanger au sujet de l'action que mène l'Ambassade de France en matière de formation au profit du système judiciaire roumain.

En 2010, comme depuis plusieurs années, l'Ambassade a notamment contribué, en collaboration avec l'INM, au financement de la participation de 10 magistrats roumains à des sessions de formation continue organisées par l'École Nationale de la Magistrature à Paris.

Je suis tout disposé sur le principe, à reconduire le soutien que l'Ambassade peut apporter à de telles actions. Toutefois, souhaitant que les sommes ainsi engagées le soient avec la plus grande efficacité possible, je souhaite que soit procédé à une évaluation de la participation des bénéficiaires roumains à ces formations. Mes services l'ont sollicité de l'INM et nous sommes en attente d'une réponse sur ce point.

Par ailleurs, afin d'agir dans ce domaine en parfaite coordination avec le CSM, je suis intéressé par toute suggestion de votre part sur les thèmes et les types d'actions de formation qui vous paraissent les plus pertinents au regard des besoins de l'Institution Judiciaire roumaine aujourd'hui. Ayant déjà été sollicité pour certaines demandes, notamment dans le cadre de l'actuel projet de jumelage entre la Haute Cour de Cassation et de Justice roumaine et la Cour de Cassation française, je souhaiterait en effet bénéficier de votre avis avant de décider de l'affectation des crédits dont je dispose en ce domaine.

Dans cet état d'esprit, je suis d'ailleurs tout à fait disposé à vous rencontrer si vous le souhaitez, pour évoquer ce sujet et plus largement les modalités de la coopération que l'Ambassade pourrait poursuivre avec le Conseil Supérieur de la Magistrature.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

*et de mon excellent ami et collègue.*

Henri PAUL

M. Horatiu DUMBRAVA  
Président du Conseil Supérieur de la Magistrature  
Calea Plevnei nr. 141B, secteur 6  
060011 Bucarest